

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	12	3	15

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain SICARD, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : **25 juin 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Thierry DUPUIS, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.06.30.03**

OBJET : Travaux eaux pluviales à Saint André – Commande des travaux.

Le 1^{er} adjoint donne la parole au responsable de la commission « travaux » qui rappelle au conseil municipal que des crédits ont été votés au budget primitif 2022 pour la réalisation de travaux au hameau de Saint André afin de canaliser les eaux pluviales et éviter les inondations et la détérioration de la chaussée Montée de Lachat.

Deux entreprises ont été consultées : FALAISE TP et SOCATRA. FALAISE TP a établi une proposition à 48 932,30 € HT, SOCATRA à 53 760 € HT.

Il propose de retenir l'offre la mieux-disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'entreprise FALAISE TP pour la canalisation des eaux pluviales Montée de Lachat à Saint André pour un montant de 48 932,30 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1^{er} adjoint,
Alain SICARD

